

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 décembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 SG 204 - Réaménagement du quartier des Halles (1er).- Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et la SCFHP relative au réaménagement de la Place de la Rotonde.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2010 DU 36 – SG 61 par laquelle le Conseil de Paris déclare l'intérêt général de l'ensemble de l'opération de réaménagement du quartier des Halles ;

Vu la délibération 2010 DU 36 – SG 61, en date des 29 et 30 mars 2010, déclarant l'intérêt général de l'opération de réaménagement du quartier des Halles (1^{er}) et donnant un avis favorable à sa poursuite ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-189-3, en date du 8 juillet 2010, déclarant d'utilité publique l'opération de réaménagement du quartier des Halles (1^{er}) ;

Vu l'acquisition par la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP) auprès de la société PAREF, en date du 15 mai 2012, de locaux contigus au cinéma UGC ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la convention d'offre de concours relative au réaménagement de la place de la Rotonde et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 2 décembre 2013 ;

Vu la saisine du Maire du 1^{er} arrondissement, en date du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement, en date du 5 décembre 2013 ;

Vu la saisine du Maire du 2^{ème} arrondissement, en date du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement, en date du 10 décembre 2013 ;

Vu la saisine du Maire du 3^{ème} arrondissement, en date du 27 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement, en date du 6 décembre 2013 ;

Vu l'avis du Maire du 4^{ème} arrondissement, en date du 6 décembre 2013 ;

Considérant la configuration actuelle de la place de la Rotonde, marquée par ses dénivelés et ses recoins qui rendent compliqués sa gestion quotidienne ;

Considérant les travaux déjà engagés par la Ville de Paris visant à améliorer l'accessibilité de la place de la Rotonde par la création d'un ascenseur la reliant en surface à la rue Berger ;

Considérant le projet de création par la SCFHP de huit nouvelles salles de projection et d'une entrée du cinéma UGC au niveau de la place de la Rotonde ;

Considérant l'intérêt que représente pour la SCFHP et UGC, le réaménagement de la place de la Rotonde en raison du flux supplémentaire d'utilisateurs générés par leur projet ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention d'offre de concours relative au réaménagement de la place de la Rotonde entre la Ville de Paris et la Société Civile du Forum des Halles de Paris, jointe au projet de délibération.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Société Civile du Forum des Halles de Paris ladite convention d'offre de concours.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée au compte 1328 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants.